

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

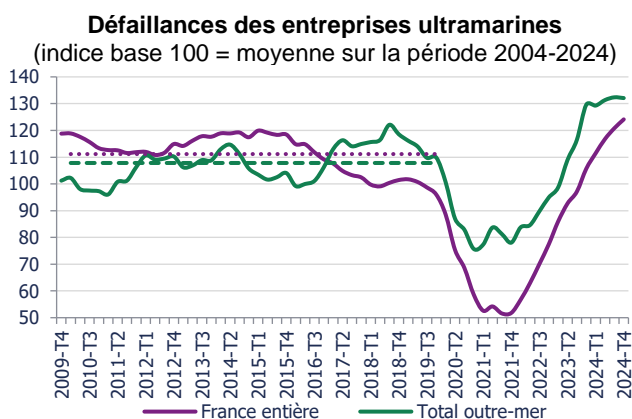
Paris, le 14 mars 2025

Malgré le ralentissement des défaillances ultramarines en 2024, des disparités importantes subsistent selon les territoires

L'IEDOM et l'IEOM publient les statistiques actualisées au 4^e trimestre 2024 des défaillances d'entreprises relatives à l'ensemble des territoires ultramarins. En Outre-mer, on dénombre 2 354 défaillances d'entreprises sur l'ensemble de l'année 2024, soit une hausse de +1,9 % par rapport à 2023. Le rythme de croissance du nombre de procédures cumulées sur un an ralentit donc pour le quatrième trimestre consécutif. En France entière, la croissance des défaillances décélère également, mais demeure plus élevée (+17,4 % avec 66 121 procédures en 2024). Cette évolution d'ensemble masque d'importantes disparités selon les régions.

Dans les départements d'outre-mer de la zone euro, les défaillances sont en hausse de 14,3 % en 2024, mais sont en ralentissement par rapport aux trimestres précédents. On y enregistre ainsi environ 2 000 procédures sur l'année. Cette hausse est portée principalement par La Réunion, où la hausse des procédures demeure forte (+29,5 % à 1 123 défaillances). En Guadeloupe, les défaillances progressent mais à un rythme moins soutenu (+8,6 %) avec 341 procédures. À l'inverse, la situation s'améliore en Martinique : le nombre de procédures recule pour la première fois en trois ans (-6,0 % à 440 défaillances).

Dans les collectivités françaises du Pacifique, il est observé à l'inverse un recul du nombre de défaillances en 2024 (351 procédures, soit -37,1 % sur un an). Il s'explique d'une part par la situation atypique de la Nouvelle-Calédonie qui enregistre une baisse sensible des défaillances (-35,3 % avec 259 procédures), en raison des dispositifs d'aides mis en place en soutien à l'économie pour répondre à la crise qui a affecté le territoire en mai 2024. D'autre part, la diminution des défaillances en Polynésie française se poursuit dans la continuité des trimestres précédents (-41,8 % en 2024, avec 92 défaillances).



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre

Sources : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

NB : les traits horizontaux pointillés correspondent aux valeurs moyennes des indices calculées sur la période 2010-2019.

Consultez la publication en ligne : [Défaillances des entreprises ultramarines - IEDOM-IEOM](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications sont téléchargeables sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Contact presse : Marie AOURIRI - tél : 01 42 97 06 50, communication@iedom-ieom.fr